

Commune de Villeneuve-sur-Bellot

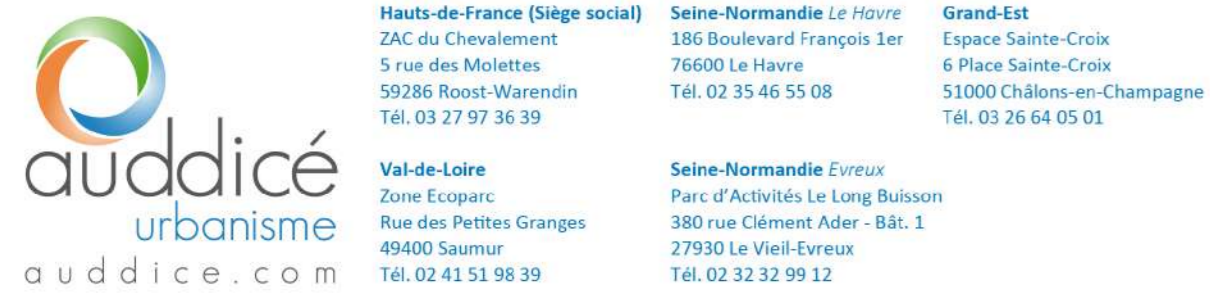
PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°2/3
1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 19/09/2019
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à La Ferté-Gaucher,
Le Président,

ARRETE LE : 17/05/2018
APPROUVE LE : 19/09/2019



Légende

- Zone humide
- Secteur inondable
- Espace boisé classé
- Milieux d'intérêt écologique à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'aménagement
- Mares à protéger
- Élément remarquable à préserver
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- 1AUa : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUB : Zone à urbaniser à vocation mixte
- A : Zone agricole
- Ah : Secteur agricole d'habitat isolé
- N : Zone naturelle
- UA : Zone urbaine du centre bourg
- UB : Zone urbaine périphérique
- UC : Zone urbaine d'habitat diffus

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1 646 m ²	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune
ER n°2	793 m ²	Equipement public	Commune
ER n°3	5 281 m ²	Equipement public	Commune
ER n°4	831 m ²	Bâche incendie	Commune
ER n°5	413 m ²	Création de liaisons douces	Commune

